



AAC Apprentissage Anticipé de la Conduite

DUREE :

1 ans minimum

Depuis le 1er novembre 2014 la conduite accompagnée est accessible dès 15 ans. Elle offre l'avantage de pouvoir passer l'examen du permis de conduire à partir de **17 ans**. Le candidat pourra ainsi conduire seul le premier jour de sa majorité.

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- De réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12)
- De commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans
- D'acquérir de l'expérience de conduite
- De passer l'épreuve du permis de conduire à **17 ans**.
- D'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire
- Souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

PROGRAMME DE LA FORMATION

Durée de la formation :

Elle se déroule sur une durée minimum d'un an avec un parcours de 3000 km minimum :

- Formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum) un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur
- 1er rendez-vous pédagogique de 2 heures avec un parcours d'environ 1000 km
- 2ème rendez-vous pédagogique de 2 heures au terme des 3000 km parcourus
- 3ème rendez-vous pédagogique de 2 heures en salle

Programme :

- 1) **Une évaluation de départ** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.
- 2) **Une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.
- 3) **Une formation pratique** :
 - Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
 - Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.



PUBLIC VISÉ & PRÉ-REQUIS

PRÉ-REQUIS :

- Avoir minimum 15 ans
- Savoir lire, écrire et comprendre la langue Française

RÉSULTATS ATTENDUS

Permis de conduire de la catégorie B

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
- L'accompagnateur doit : être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

SANCTIONS DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.